



Organisation
Mondiale
de la Santé
Animale

World
Organisation
for Animal
Health

Organización
Mundial
de Sanidad
Animal

Original : anglais
juillet 2008

RAPPORT DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION SCIENTIFIQUE DE L'OIE POUR LES MALADIES ANIMALES

Paris, 30 juillet 2008

La Commission scientifique de l'OIE pour les maladies animales s'est réunie au siège de l'OIE à Paris (France) le 30 juillet 2008. Le Docteur Gideon Brückner, Directeur général adjoint, accueille les participants au nom du Docteur Bernard Vallat, Directeur général de l'OIE. Il indique que la réunion a pour principal objectif de discuter des recommandations du Groupe ad hoc pour l'évaluation du statut des pays au regard de la fièvre aphteuse ainsi que du programme de travail de la Commission pour la période 2008/2009.

Le Professeur Vincenzo Caporale, Président de la Commission scientifique, préside les débats et la fonction de rapporteur est confiée au Docteur Preben Willeberg.

L'ordre du jour et la liste des participants figurent dans les annexes I et II.

1. Rapports des réunions du Bureau de la Commission scientifique pour les maladies animales du 24 et du 30 mai 2008

La Commission examine et adopte les rapports du Bureau de la Commission scientifique du 24 et du 30 mai 2008.

2. Programme d'activités de la Commission scientifique pour 2008 et 2009

La Commission passe en revue les éléments du programme d'activités répertoriées dans le rapport du Bureau de la Commission du 30 mai 2008 et décide de mettre en œuvre les actions suivantes :

2.1. Envisager une approche holistique afin de sensibiliser l'OIE aux facteurs épidémiologiques qui favorisent la propagation mondiale des maladies animales

Un document de travail produit par un expert nommé par la Commission lors de la réunion de septembre 2008 sera requis afin d'aider le Groupe ad hoc sur l'épidémiologie à discuter de ce point.

2.2. Rédiger un manuel sur la surveillance de la santé animale

La Commission prend acte des avancées sur cette question réalisées par le Groupe ad hoc sur l'épidémiologie qui feront l'objet d'autres débats lors de la prochaine réunion du Groupe ad hoc prévue du 3 au 5 septembre 2008. Les membres de la Commission sont invités à formuler des commentaires sur le projet de chapitre d'introduction qui a d'ores et déjà été présenté par le Docteur Willeberg.

2.3. Définir des critères pour favoriser la création de réseaux des Laboratoires de référence de l'OIE en charge de certaines maladies spécifiques

La Commission décide d'inviter le directeur du Laboratoire de référence de l'OIE pour la fièvre aphteuse à Pirbright à participer à la prochaine réunion de la Commission pour fournir des éléments d'appréciation concernant la gestion du réseau de laboratoires OIE/FAO pour la fièvre aphteuse afin que la Commission puisse mettre au point les derniers détails de ses recommandations au Directeur général concernant les prochaines étapes en matière de réseaux de laboratoires de l'OIE pour les différentes maladies. Le Président demande que l'on sollicite l'avis du Directeur général de l'OIE sur la question avant la réunion.

2.4. Préparer des lignes directrices pour la modélisation épidémiologique des maladies animales

La première réunion du Groupe ad hoc sur la modélisation épidémiologique sera organisée à Fort Collins, États-Unis d'Amérique, du 11 au 15 août 2008, pour discuter de la préparation de lignes directrices concernant la modélisation épidémiologique.

2.5. Identifier les chapitres du *Code terrestre* à mettre à jour prioritairement à la lumière des nouvelles connaissances scientifiques

Les chapitres du *Code terrestre* d'ores et déjà identifiés par la Commission sont ceux consacrés à la maladie vésiculeuse du porc, à la brucellose, à la trypanosomiase. La préparation d'un chapitre sur la fièvre hémorragique de Crimée-Congo sera examinée de façon plus détaillée lors de la réunion de septembre. La Commission indique également qu'un projet de chapitre sur la maladie vésiculeuse du porc ainsi qu'un projet de lignes directrices pour la surveillance de cette maladie seront présentés en vue d'obtenir ses recommandations lors de la réunion de septembre, de même que seront fournies les recommandations du Groupe ad hoc sur le syndrome dysgénésique et respiratoire du porc.

2.6. Programmer l'organisation scientifique d'une conférence mondiale sur la fièvre aphteuse et y participer

La Commission prend acte de la tenue de la première Conférence mondiale OIE/FAO sur la fièvre aphteuse à Asunción, Paraguay, du 24 au 26 juin 2009. La préparation de la Conférence commencera prochainement et il est précisé que la Commission sera consultée à cet effet.

2.7. Développer une procédure de travail pour intégrer plus étroitement l'interface entre les agents pathogènes touchant les hommes, les animaux et la faune sauvage dans une approche scientifique pour l'élaboration des normes

La Commission estime que cette question doit être discutée de façon prioritaire lors de sa prochaine réunion en septembre 2008. Le rôle joué par les animaux sauvages dans le statut officiel des pays ou des zones aux fins du commerce, et compte tenu de notions telles que la compartimentation, doit être examiné de façon plus détaillée afin de fournir les fondements scientifiques pour l'élaboration future des normes de l'OIE.

2.8. Assurer le suivi des missions sur la fièvre aphteuse conduites en Amérique du Sud

La Commission prend note que les dates de la mission d'experts de la fièvre aphteuse de l'OIE dans les pays du Mercosur en 2008 ont été proposées du 5 au 14 novembre 2008. Un itinéraire sera établi en concertation avec le Représentant régional de l'OIE pour les Amériques ; il devra prévoir des discussions avec les Délégués de l'OIE des pays concernés avant la mission et au terme de celle-ci. La Commission rappelle que la mission a pour objet principal d'évaluer le respect par les Membres signataires de l'Accord entre l'OIE et le CVP notamment en matière de zone de haute surveillance.

2.9. Envisager l'utilisation des systèmes d'information géographique pour la notification des maladies et des tests de recherche des protéines non structurales pour les dépistages en masse

Le Président de la Commission fait part de ses réflexions sur l'atelier relatif au système d'information géographique organisé par le Centre collaborateur de l'OIE à Teramo, Italie. Il demande à discuter avec le Directeur général de l'application par le Bureau central de l'OIE des recommandations issues de l'atelier.

Le Président, en concertation avec le Chef du Service scientifique, proposera des noms au Directeur général pour la création d'un Groupe ad hoc chargé de discuter de l'application, de l'utilisation et de l'interprétation des tests visant à rechercher la présence d'anticorps dirigés contre les protéines non structurales dans le cadre de la surveillance de la fièvre aphteuse. La date provisoire du 3 au 5 décembre 2008 sera proposée au Directeur général pour la tenue de la première réunion du Groupe ad hoc.

2.10. Établir une procédure pour l'évaluation des dossiers de demande de reconnaissance de statut au regard des différentes maladies

La Commission prend acte de la nécessité de discuter des obligations des Membres lors de la présentation des dossiers pour l'évaluation du statut sanitaire. Cette question sera examinée durant la prochaine réunion de la Commission en septembre 2008. Il est demandé au Service scientifique et technique de préparer un projet de document qui sera soumis à discussion lors de la réunion de septembre 2008.

2.11. Réviser le manuel de l'OIE sur l'analyse des risques à l'importation

La Commission prend note de l'intention de réexaminer l'édition actuelle du Manuel et demande que soient précisés les motifs de la révision et de la participation de la Commission à cette procédure.

3. Examen du projet de rapport de la réunion du Groupe ad hoc pour l'évaluation du statut des pays au regard de la fièvre aphteuse : 29 juillet 2009

La Commission examine le projet de rapport et les recommandations du Groupe ad hoc (Annexe III).

3.1. Brésil

La Commission approuve la recommandation du Groupe ad hoc pour le recouvrement du statut indemne de fièvre aphteuse de l'État de Mato Grosso do Sul en tant que zone indemne de fièvre aphteuse avec vaccination. La Commission souligne que l'approbation de la recommandation répond à l'esprit de l'Accord conclu entre l'OIE et le CVP, à savoir que, comme c'est le cas pour l'Argentine, le Paraguay et le Brésil, la Zone de haute surveillance est exclue et ne fait pas partie de la zone reconnue indemne.

La Commission demande que le Délégué du Brésil soit informé par le Directeur général des motifs de la décision et que le maintien des conditions du statut sanitaire auxquelles doivent satisfaire les pays du Mercosur concernant l'application de la Zone de haute surveillance, soit le principal objectif de la mission d'experts de l'OIE dans les pays du Mercosur en novembre 2008. Une visite d'inspection en Bolivie devra être prévue dans l'itinéraire de la mission comme déjà indiqué dans un courrier du Directeur général au Délégué de l'OIE de la Bolivie.

3.2. Moldavie

La Commission approuve la recommandation consistant à reconnaître la Moldavie en tant que zone indemne de fièvre aphteuse où la vaccination n'est pas pratiquée. La recommandation sera diffusée aux Membres pour commentaires avant d'être soumise pour adoption par le Comité international de l'OIE lors de la 77^{me} Session générale en mai 2009.

3.3. Colombie

La Commission prend note de l'échange de correspondance entre le Directeur général de l'OIE et le Délégué de la Colombie et approuve la décision du Directeur général de ne pas appliquer à la suite de l'apparition de foyers de fièvre aphteuse au sein de la « zone de protection » à la frontière entre la Colombie et le Venezuela la recommandation de la Commission adoptée lors de sa réunion de mai 2008 d'attribuer le statut indemne de fièvre aphteuse sans vaccination à la Zone orientale tel que proposé par le Délégué.

La Commission appuie également la recommandation du Groupe ad hoc consistant à demander au Délégué de la Colombie de présenter des informations détaillées concernant les mesures de prophylaxie appliquées pour protéger le statut indemne des zones indemnes existantes de la Colombie.

4. Date de la prochaine réunion de la Commission scientifique

La Commission note que la prochaine réunion de la Commission est prévue du 30 septembre au 2 octobre 2008 au siège de l'OIE.

.../Annexes

**RÉUNION DE LA
COMMISSION SCIENTIFIQUE DE L'OIE POUR LES MALADIES ANIMALES**

Paris, 30 juillet 2008

Ordre du jour

- 1. Rapports des réunions du Bureau de la Commission scientifique pour les maladies animales du 24 et du 30 mai 2008**
 - 2. Programme d'activités de la Commission scientifique pour 2008 et 2009**
 - 2.1. Envisager une approche holistique afin de sensibiliser l'OIE aux facteurs épidémiologiques qui favorisent la propagation mondiale des maladies animales
 - 2.2. Rédiger un manuel sur la surveillance de la santé animale
 - 2.3. Définir des critères pour favoriser la création de réseaux autour des Laboratoires de référence de l'OIE en charge de certaines maladies spécifiques
 - 2.4. Préparer des lignes directrices pour la modélisation épidémiologique des maladies animales
 - 2.5. Identifier les chapitres du *Code terrestre* à mettre à jour prioritairement à la lumière des nouvelles connaissances scientifiques
 - 2.6. Programmer l'organisation scientifique d'une conférence mondiale sur la fièvre aphteuse et y participer
 - 2.7. Développer une procédure de travail pour intégrer plus étroitement l'interface entre les agents pathogènes touchant les hommes, les animaux et la faune sauvage dans une approche scientifique pour l'élaboration des normes
 - 2.8. Assurer le suivi des missions sur la fièvre aphteuse conduites en Amérique du Sud
 - 2.9. Envisager l'utilisation des systèmes d'information géographique pour la notification des maladies et des tests de recherche des protéines non structurales pour les dépistages en masse
 - 2.10. Établir une procédure pour l'évaluation des dossiers de demande de reconnaissance de statut au regard des différentes maladies
 - 2.11. Réviser le manuel de l'OIE sur l'analyse des risques à l'importation
 - 3. Examen du projet de rapport de la réunion du Groupe ad hoc pour l'évaluation du statut des pays au regard de la fièvre aphteuse : 29 juillet 2009**
 - 3.1. Brésil
 - 3.2. Moldavie
 - 3.3. Colombie
 - 4. Date de la prochaine réunion de la Commission scientifique**
-

**RÉUNION DE LA
COMMISSION SCIENTIFIQUE DE L'OIE POUR LES MALADIES ANIMALES**

Paris, 30 juillet 2008

MEMBRES

Pr Vincenzo Caporale (*Président*)

Director
Istituto Zooprofilattico Sperimentale
dell'Abruzzo e del Molise 'G. Caporale'
Via Campo Boario
64100 Teramo
ITALIE
Tél: (39.0861) 33 22 33
Fax: (39.0861) 33 22 51
direttore@izs.it

Dr Preben Willeberg (*Secrétaire général*)

Center for Animal Disease Modelling and
Surveillance
School of Veterinary Medicine
University of California Davis
California 95616
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
Tél: (1-530) 752.0336
Fax: (1-530) 752.1618
pwilleberg@ucdavis.edu

Pr Dr Salah Hammami

Director General
National Institute of Veterinary Research
20 rue Djebel Lakhdar
La Rabta 1006
Tunis
TUNISIE
Tél: (216-71) 561 070/ 562 602 / 564 321
Fax: (216-71) 569 692
hammami.salah@iresa.agrinet.tn

Dr Alejandro Schudel (*Vice-Président*)

Ayant participé par téléphone
Urraca 1366
C.P. 7167 Carilo
Partido de Pinamar
Provincia de Buenos Aires
ARGENTINE
Tél.: (54-22) 5457 1563
Fax: (54-22) 5457 1563
alejandro.schudel@gmail.com

Dr Kenichi Sakamoto

Chief of Exotic Diseases Research Team
National Institute of Animal Health
(NIAH)
6-20-1, Josui-honcho, Kodaira
187 0022 Tokyo
JAPON
Tél: (81-423) 21 14 41
Fax: (81-423) 25 51 22
skenichi@affrc.go.jp

BUREAU CENTRAL DE L'OIE

Dr Bernard Vallat

Directeur général
12 rue de Prony
75017 Paris
FRANCE
Tél: 33 - (0)1 44 15 18 88
Fax: 33 - (0)1 42 67 09 87
oie@oie.int

Dr Gideon Brückner

Directeur général adjoint
g.bruckner@oie.int

Dr Lea Knopf

Responsable reconnaissance des statuts sanitaires des pays au sein du
Service scientifique et technique
l.knopf@oie.int

RAPPORT DE LA RÉUNION DU GROUPE AD HOC CHARGÉ DE L'ÉVALUATION DU STATUT DES PAYS AU REGARD DE LA FIÈVRE APHTEUSE

Paris, 29 juillet 2008

1. Ouverture de la réunion et ordre du jour

La réunion du Groupe ad hoc de l'OIE sur l'évaluation du statut des pays au regard de la fièvre aphteuse s'est tenue le 29 juillet 2008 au siège de l'OIE à Paris. Le Docteur Gideon Brückner, Directeur général adjoint, accueille le Groupe au nom du Docteur Bernard Vallat, Directeur général de l'OIE. Il souligne l'importance et l'objectif de la réunion et remercie les membres du Groupe ad hoc ainsi que la Commission scientifique pour les maladies animales d'accepter dans un si bref délai d'être présents pour soutenir les activités de l'OIE. Le Groupe ad hoc est présidé par le Professeur V. Caporale et le Docteur A.-E. Füssel a été nommé rapporteur. Le Groupe ad hoc approuve l'ordre du jour proposé.

L'ordre du jour et la liste des participants figurent respectivement dans les annexes I et II.

2. Évaluation des dossiers des pays demandant la reconnaissance du statut indemne de fièvre aphteuse

2.1. Brésil (Mato Grosso do Sul)

Le Groupe ad hoc évalue une demande du Délégué du Brésil pour le recouvrement d'une zone indemne de fièvre aphteuse pratiquant la vaccination dans l'État de Mato Grosso do Sul (MS).

L'analyse des documents présentés relatifs à la zone désignée met en évidence le respect des dispositions correspondantes définies au chapitre 8.5. du *Code terrestre* 2008 ; le Groupe recommande à la Commission scientifique le recouvrement du statut de zone indemne de fièvre aphteuse pratiquant la vaccination du MS considérant que :

- Douze (12) mois se sont écoulés depuis l'abattage du dernier cas en juin 2007, que la surveillance clinique active a été suffisante pendant cette période et que la surveillance passive a duré suffisamment longtemps pour démontrer l'absence de circulation virale ;
- Une vaccination régulière a été pratiquée après février 2007, ce qui diffère de la situation de 2005 dans laquelle la vaccination d'urgence était explicitement interdite ;
- Le dossier révisé ne présente pas de nouvelles données relatives aux enquêtes sérologiques récentes ; certaines des inquiétudes antérieures ne sont donc pas levées. Toutefois, les lacunes que le Groupe a identifiées en matière de données de sérosurveillance ont été largement compensées par les mesures supplémentaires prises et le temps écoulé sans apparition de foyers de fièvre aphteuse tel que décrit à l'article 8.5.8.2 du *Code terrestre*.
- L'incertitude du Groupe en matière de données d'échantillonnage porte surtout sur la Zone de haute surveillance qui, conformément aux dispositions de l'accord conclu entre le CVP et l'OIE, ne fait pas partie de la zone indemne ;

- Le Groupe reconnaît que le transfert d'animaux de la Zone de haute surveillance vers le reste du pays fait désormais l'objet de mesures spécifiques auxquelles s'ajoutent maintenant d'autres mesures additionnelles dont toutes ne figuraient pas dans le dossier initial.
- L'acceptation du dossier se justifie par les nouvelles informations fournies qui font état des actions méritoires menées dans le Mato Grosso do Sul depuis le début 2008 par les Services vétérinaires, en particulier dans la Zone de haute surveillance, conformément aux dispositions du *Code terrestre* de l'OIE et aux recommandations des missions menées par l'OIE en 2006 et en 2007 pour lutter contre la fièvre aphteuse dans les pays du Mercosur.

Le Groupe prend acte des efforts louables déployés par l'autorité de l'État concerné sous la coordination du gouvernement fédéral. Le Groupe accueille favorablement le plan d'activités proposé, soumis par le Délégué du Brésil à titre d'information complémentaire, qui constituera la base de la mission de suivi qui sera menée ultérieurement par l'OIE dans la région.

2.2. Moldavie

Le Groupe évalue le dossier soumis en vue d'obtenir la reconnaissance du statut de zone indemne de fièvre aphteuse sans vaccination. Le Groupe recommande à la Commission scientifique de reconnaître le statut de zone indemne de fièvre aphteuse où la vaccination n'est pas pratiquée.

2.3. Colombie

Le Groupe prend acte des échanges de correspondance entre le Directeur général de l'OIE et le Délégué de la Colombie à la suite de l'apparition du foyer de fièvre aphteuse dans la "zone de protection" à la frontière entre la Colombie et le Venezuela en avril 2008 ainsi que du dernier foyer ayant touché la même région, notifié à l'OIE le 28 juillet 2008.

Le Groupe conclut que la recommandation faite à la Commission scientifique lors de sa réunion d'avril 2008 d'accorder le statut indemne de fièvre aphteuse avec vaccination à la zone orientale de la Colombie identifiée par le Délégué de la Colombie, qui comprend également la "zone de protection", ne doit pas être mise en œuvre suite à l'apparition des foyers de fièvre aphteuse. Le Groupe souscrit au courrier du 4 juin 2008 adressé par le Directeur général au Délégué de la Colombie confirmant le maintien du statut non indemne de la zone orientale.

Le Groupe recommande à la Commission scientifique de demander au Directeur général d'envisager d'obtenir auprès du Délégué de la Colombie un dossier complet permettant l'évaluation des mesures de maîtrise appliquées pour empêcher la pénétration du virus dans les zones indemnes existantes.

3. Date de la prochaine réunion du Groupe ad hoc

Le Groupe prend note que la prochaine réunion du Groupe est prévue du 24 au 26 novembre en attendant la réception par le Bureau central de l'OIE des dossiers qui seront soumis à une évaluation.

.../Annexes

**RAPPORT DE LA RÉUNION DU GROUPE AD HOC CHARGÉ DE
L'ÉVALUATION DU STATUT DES PAYS AU REGARD DE LA FIÈVRE APHTEUSE**

Paris, 29 juillet 2008

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la réunion et ordre du jour**
 - 2. Évaluation des dossiers des pays demandant la reconnaissance du statut indemne de fièvre aphteuse**
 - 2.1. Brésil (Mato Grosso do Sul)
 - 2.2. Moldavie
 - 2.3. Colombie
 - 3. Date de la prochaine réunion du Groupe ad hoc**
-

RAPPORT DE LA RÉUNION DU GROUPE AD HOC CHARGÉ DE L'ÉVALUATION DU STATUT DES PAYS AU REGARD DE LA FIÈVRE APHTEUSE

Paris, 29 juillet 2008

Liste des participants

MEMBRES

Pr Vincenzo Caporale

(Président de la Commission scientifique de l'OIE pour les maladies animales)
 Director, Istituto Zooprofilattico Sperimentale dell'Abruzzo e del Molise 'G. Caporale'
 Via Campo Boario
 64100 Teramo
 ITALIE
 Tél: (39.0861) 33 22 33
 Fax: (39.0861) 33 22 51
 direttore@izs.it

Dr Victor Emmanoel Saraiva-Vieira

Foot and Mouth Disease Center/PAHO-WHO
 Centro Panamericano de Fiebre Aftosa
 Caixa Postal 589
 20001-970 Rio de Janeiro
 BRÉSIL
 Tél: (55-21) 3661 9000
 Fax: (55-21) 3661 9001
 vsaraiva50@yahoo.com

Dr Alf-Eckbert Fuessel

Head of Sector, DG SANCO/D1
 Rue Froissart 101-3/67
 B-1040 Brussels
 BELGIQUE
 Tél: (32-2) 295 0870
 Fax: (32-2) 295 3144
 alf-eckbert.fuessel@ec.europa.eu

Dr Alejandro Schudel

(Vice-Président de la Commission scientifique de l'OIE pour les maladies animales)
(invité mais n'ayant pas pu assister)
 Urraca 1366
 Carilo (7167), Partido de Pinamar
 Provincia de Buenos Aires
 ARGENTINE
 Tél.: (54-22) 54 57 15 63
 Fax: (54-22) 54 57 15 63
 alejandro.schudel@gmail.com

Dr David Paton

(invite mais n'ayant pas pu assister)
 Head of the Epidemiology Division
 Institute for Animal Health
 Pirbright Laboratory
 Ash Road, Woking
 Surrey GU24 0NF
 ROYAUME-UNI
 Tél: (44-1483) 231012
 Fax: (44-1483) 232621
 david.paton@bbsrc.ac.uk

Dr Paul Kloeck

Chief Director, Department of Agriculture & Land Administration
 Directorate: Veterinary Services
 Mpumalanga Province
 Private Bag X 11309
 16 Reitz Street
 Nelspruit 1200
 AFRIQUE DU SUD
 Tél: (27 13) 741 3218
 Fax (27 13) 741 5087
 paul@nelvet1.agric.za

Dr Howard Batho

European Commission, Health and Consumer Protection Dir.-Gen.
 Directorate D - Animal health and welfare.
 D1 - Animal health and the committees
 Head of sector D1 Imports
 Rue Froissart 3rd Floor, room 72
 B-1049 Bruxelles
 BELGIQUE
 Tél.: (32-2) 296.29.59
 Fax: (32-2) 295.31.44
 Howard.Batho@ec.europa.eu

EXPERT INVITÉ

Dr Cristóbal Zepeda Sein

Coordinator of International Activities, Centers for Epidemiology and Animal Health
 OIE Collaborating Center for Animal Disease, Surveillance Systems and Risk Analysis
 USDA-APHIS-VS-CEAH, 2150 Centre Ave, Building B
 Fort Collins, CO 80526-8117
 ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
 Tél.: (1-970) 217.85.87
 Fax: (1-970) 472.26.68
 cristobal.zepeda@aphis.usda.gov

BUREAU CENTRAL DE L'OIE

Dr Bernard Vallat

Directeur général
 12 rue de Prony
 75017 Paris
 FRANCE
 Tél: 33 - (0)1 44 15 18 88
 Fax: 33 - (0)1 42 67 09 87
 oie@oie.int

Dr Gideon Brückner

Directeur general adjoint
 g.bruckner@oie.int

Dr Lea Knopf

Responsable reconnaissance des statuts sanitaires des pays
 Service scientifique et technique
 l.knopf@oie.int

© **Organisation mondiale de la santé animale (OIE), 2008**

Le présent document a été préparé par des spécialistes réunis par l'OIE. En attendant son adoption par le Comité international de l'OIE, les points de vue qui y sont exprimés traduisent exclusivement l'opinion de ces spécialistes.

Toutes les publications de l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale) sont protégées par la législation sur le droit d'auteur. Des extraits peuvent être copiés, reproduits, traduits, adaptés ou publiés dans des revues, documents, ouvrages, moyens de communication électronique et tout autre support destiné au public à des fins d'information, pédagogiques ou commerciales, à condition que l'OIE ait préalablement donné son accord écrit.

Les appellations et dénominations employées et la présentation du matériel utilisé dans ce rapport n'impliquent aucunement l'expression d'une opinion quelle qu'elle soit de la part de l'OIE concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou zone relevant de son autorité, ni concernant la délimitation de ses frontières ou de ses limites.

La responsabilité des opinions exprimées dans les articles signés incombe exclusivement à leurs auteurs. Le fait de citer des entreprises ou des produits de marque, qu'ils aient ou pas reçu un brevet, n'implique pas qu'ils ont été approuvés ou recommandés par l'OIE préférentiellement à d'autres de nature similaire qui ne sont pas mentionnés.